



JUSTICE CGC

LE SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

Paris, le 8 novembre 2018

DÉCLARATION LIMINAIRE CAP DES DSGJ DES 8 ET 9 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Directeur,

Nous ne pouvons que constater, au fil des CAP, que les livrets sont de plus en plus minces et que les mouvements réalisés sont de moins en moins nombreux.

Il est devenu quasiment impossible pour certains collègues d'obtenir leur mutation et de regagner leur région d'origine alors même qu'ils sont en situation de priorité statutaire selon l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984. En outre, ceux qui pourraient muter, on les en empêche et on leur impose désormais un délai minimum d'affectation de deux ans alors même que cette condition d'ancienneté n'est pas prévue par les textes !

Par conséquent, nous constatons que les demandes de détachement des collègues augmentent car cela reste pour eux le seul moyen d'obtenir un poste dans la région de leur choix mais également en adéquation avec leurs compétences et aspirations professionnelles.

Une note du 10 octobre 2018 autorise l'ouverture au titre de l'année 2019, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de directeur principal.

Nous nous réjouissons de la réussite future de collègues à cet examen.

Cependant, que faire de tous ceux qui ont réussi cet examen difficile les années précédentes et qui n'ont toujours pas pu réaliser leur avancement faute de postes dans leur région d'origine ? A la lecture des livrets et des dossiers de nos collègues nous constatons qu'ils sont de plus en plus nombreux.

La réforme statutaire a eu des effets catastrophiques pour les directeurs en supprimant la plupart des postes d'avancement au profit de B chefs de greffe, alors qu'il aurait fallu faire passer ces collègues en catégorie A. Si on en reste au système actuel vous anéantissez tout espoir de carrière à nos collègues.

Seuls les collègues en administration centrale ont la chance de voir leur poste de directeur transformé automatiquement en poste de directeur principal.

Cette situation est totalement injuste, incompréhensible et conduit à une démotivation voir à une aigreur des collègues ayant réussi l'examen et ne pouvant accéder aux fonctions qu'ils méritent !

Nous demandons à ce que la transformation du poste de directeur en directeur principal soit automatique pour tous les directeurs réussissant l'examen quelque soit leur affectation. **Vous le faites en administration centrale, faites le en juridiction !**

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la situation des directeurs et chefs de greffe des tribunaux d'instance qui sont inquiets de la future fusion des TGI et des TI et sur les conséquences financières probables comme la perte de la NBI que cette fusion entraînerait.

Frédéric DAVID

Alban COTTRAY

Élise COMPANYY

Membre suppléant

Expert

Membre titulaire